

ARRETE DU MAIRE DU 31 MARS 2026

**N° 2026 - 37- OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A
MADAME SUZY MACHUROT, 2^{ème} ADJOINT**

Le Maire de la Commune de Villes-sur-Auzon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération fixant à trois le nombre des Adjoints au Maire,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement de certains services et des actes administratifs, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Suzy MACHUROT, 2^{ème} Adjoint,

A R R E T E

Article 1 : A compter du 1er avril 2026, il est donné **délégation de fonction et de signature pour viser tous les actes relevant de la délégation de fonction** à Madame Suzy MACHUROT, 2^{ème} Adjoint, sous la surveillance et la responsabilité du Maire pour intervenir dans les domaines suivants :

- Le service Camping-Piscine en l'absence du Maire
- Le service Environnement Forêts en l'absence du Maire
- L'urbanisme en l'absence du Maire et du 1^{er} adjoint
- Les travaux sur les bâtiments communaux et la voirie en l'absence du Maire, du 3^{ème} adjoint puis du 1^{er} adjoint
- Le service finances-comptabilité (ordonnancement des commandes, des dépenses et des paies, émission des titres de recettes et encaissement de ces derniers) en l'absence du Maire et du 1^{er} adjoint

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Suzy MACHUROT, 2^{ème} Adjoint.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le Trésorier du SGC de Monteux

Fait à Villes-sur-Auzon, le 31 mars 2026.

Le Maire,
Frédéric ROUET



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'FR', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON' around the top edge and the number '84570' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a sun, a castle, and a figure.